



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 03/10/2022

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC, Carl HOLGADO-ROTAMERO.

**Etaient représentés :** Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Frédéric FAGES (pouvoir à André GUIGNARD), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

**Etaient absents et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude DEPONT.

\*\*\*\*\*  
**2022-51 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2022 CAGC -  
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a alloué dans sa délibération du 5 septembre 2022, une enveloppe de 33 456.95€ pour la commune de Thuré au titre du fonds de concours 2022.*

*La crise de l'énergie traversée actuellement oblige les collectivités territoriales à s'emparer de ce sujet dans le but de réduire l'impact de l'augmentation des tarifs.*

*De plus dans le cadre du plan de sobriété énergétique défini par le gouvernement, il est indiqué que les collectivités ont pour objectif de diminuer d'au minimum 10% leur consommation énergétique.*

*Après réalisé un diagnostic des dépenses énergétiques de la commune de Thuré, il est possible d'agir sur la consommation électrique en modernisant l'éclairage public (remplacement des ampoules par des LED).*

*La gestion de l'éclairage public a été transféré au Syndicat Energies Vienne dans le cadre de la convention Vision plus.*

*La communauté d'agglomération peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours.*

\*\*\*\*\*

**AR Prefecture**

086-218602720-20221010-2022\_51-DE  
Reçu le 11/10/2022  
Publié le 11/10/2022

M. le maire propose au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes</b>	
Changement des éclairages en LED (environ 150 points lumineux)	105 719.46€	SOREGIES	52 398.99€
		Fonds de concours	26 660.23€
		Autofinancement	26 660.24€
<b>TOTAL</b>	<b>105 719.46€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 719.46€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à déposer la demande de subvention.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.  
Fait à Thuré le **11 OCT. 2022**

**Le Maire,**  
**Dominique CHAINE**



**AR Prefecture**

086-218602720-20221010-2022\_51-DE  
Reçu le 11/10/2022  
Publié le 11/10/2022